



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service Aménagement Soutenable**



Gap, le 09 AVR. 2024

Mesdames et Messieurs les Maires,  
(liste in fine)

**Objet : Consultation sur le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de l'État**

Mesdames et Messieurs les Maires,

La Direction départementale des territoires (DDT) des Hautes-Alpes a élaboré un projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour la période 2024-2029. Ce plan concerne uniquement les infrastructures de l'État (routes concédées et non-concédées). Il s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement et à sa transcription dans l'article L. 572-8 du Code de l'environnement. Il s'agit de la 4<sup>e</sup> échéance de ce plan.

Le projet de PPBE fera l'objet d'une mise à disposition du public entre le 19 avril et le 19 juin 2024. Il sera accessible sur le site internet des services de l'État des Hautes-Alpes : <https://www.hautes-alpes.gouv.fr> (rubrique bruit). Il sera également consultable en support papier à l'accueil de la DDT.

Toute personne souhaitant s'exprimer sur le projet de PPBE pourra le faire via un registre ouvert à la DDT, par courrier adressé à la DDT ou par mail ([dtl-ppbe@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:dtl-ppbe@hautes-alpes.gouv.fr)).

Le PPBE doit être signé par le préfet avant le 18 juillet 2024. Les délais d'élaboration ne nous ont pas permis de vous consulter préalablement avant cette mise à disposition du public. Vous avez la possibilité de me faire part de vos remarques via les moyens ouverts au public. En complément, mes services se tiennent à votre disposition pour échanger avec vous sur ce sujet (contact : Simon Leray, 04 92 40 35 21, [simon.leray@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:simon.leray@hautes-alpes.gouv.fr))

Enfin, je vous demande de bien vouloir afficher en mairie l'avis d'informations ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur départemental des territoires,  
des Territoires

**Thierry CHAPEL**

Direction départementale des territoires  
3, place du Champsaur – BP 50 026  
05001 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

Affaire suivie par : LERAY Simon  
Téléphone : 04 92 40 35 21  
Courriel : [simon.leray@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:simon.leray@hautes-alpes.gouv.fr)



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service aménagement soutenable**

## **AVIS D'INFORMATION**

### **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DES INFRASTRUCTURES DE L'ÉTAT ÉCHÉANCE 4**

Conformément à la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement et à sa transcription dans l'article L. 572-8 du Code de l'environnement, la Direction départementale des territoires (DDT) des Hautes-Alpes annonce que le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), échéance 4, des infrastructures de transports terrestres de l'État identifiées dans les cartes de bruit stratégiques publiées par le préfet des Hautes-Alpes, est mis à disposition du public

**DU 19 AVRIL AU 19 JUIN 2024 INCLUS.**

Durant cette période, le projet de PPBE sera accessible sur le site internet des services de l'État des Hautes-Alpes (rubrique bruit) :

<https://www.hautes-alpes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Le-Bruit>

Il sera également consultable en support papier à l'accueil de la DDT, 3 place du Champsaur à Gap, aux horaires d'ouverture au public.

Toute personne souhaitant s'exprimer sur le projet de PPBE pourra le faire uniquement durant la mise à disposition de 2 mois :

- soit en remplissant le registre ouvert à la DDT ;
- soit par courrier libre adressé à : DDT/SAS – 3, place du Champsaur BP50026 05001 Gap cedex
- soit par mail à l'adresse suivante [ddt-ppbe@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:ddt-ppbe@hautes-alpes.gouv.fr)

L'ensemble des avis collectés fera l'objet d'une étude attentive. Après analyse, les résultats seront consignés dans une note qui accompagnera le PPBE et qui sera publiée sur le site internet des services de l'État des Hautes-Alpes.